Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 31/01/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260130-2026_01_29_06-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_01_29_06

FEUILLET 2026_06

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026
12 membres en exercice
11 membres présents
11 votants
01 absent

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, LE NAOUR Nathalie, PLET Frédéric adjoints, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, JEAN-LE LAY Annic, conseillères et conseillers municipaux.

Absent : BRIAND Yvon.

Secrétaire de séance : Alain PARMENTIER

OBJET : PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

M. le Maire précise qu'en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, il est possible, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette (non compris les reports et RAR).

Le montant de l'affectation des crédits peut se résumer ainsi :

Chapitres	Libellés	Rappel montants 2025	Ouverture des crédits 2026
204	Subventions d'équipement versées	23.341,02 €	5.835,26 €
21	Immobilisations corporelles	364.414,07 €	91.103,52 €
23	Immobilisations en cours	1.063.292,27 €	265.823,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ :

- **DONNE** son accord pour engager les dépenses d'investissement telles que précisées ci-dessus pour un montant total de 362.761,85 euros.
- **ANNULE** et remplace la délibération n° 2025_12_18_07 du 18 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor